

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL  
Séance du 5 Juillet 2022  
CO 496 DE

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel, BAUD Jean Baptiste, GAILLARD Jean François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, FORET Clément, LAUBIER Bernard, (Vices-Présidents), PETIGNY Loïc, BRIOT GAIDOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, MARTI François, DECOTE Yves, MAIRE Serge, JACQUOT BOISSON Marylène, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis (arrivée à 20h22), MASSON Laurent (arrivée à 20h22), BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, CHAUVIN Roger, ROBERT Bruno, BRUNEL Bernard, QUATREPOINT Eric, PETITGUYOT Jean Pierre, FEVRE Michel, PERRIN François, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, MORIN Françoise, LETONDOR Jean Luc, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD BLAND Aurélien, CATHENOZ Catherine, REYNAYD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, POIROT Bruno, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, BOHEME Catherine, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : .55

Votants : ..69

Pouvoirs transmis à des Conseillers : LECOQ Yves à POULET Gilles, PINGAT Martine à MARTI François, MARCELIN Antoine à LETONDOR Jean Luc, VILLALONGA Patrice à GAILLARD Jean François, GAVAT William à MOREL Denis, GROS Roger à DROGREY Pascal, GIRARD Colette à TOURNEUR Eric, PERRARD Florent à FEVRE Michel, JOURD'HUI André à BONNET Dominique, JACQUES Sébastien à BERTHOD BLANC Aurélien, PROS JACQUOT Claire à SEIGLE FERRAND Antoine, MONTONVECCHIO Patrick à CETRE Jean François, FLEURY Michele à CETRE Michel, YANARDAG Mikaël à DEPIERRE Valérie

Pouvoirs transmis à des Suppléants : BERTHELIER Roland à JACQUOT BOISSON Marylène, EGLISE Pascal à QUATREPOINT Eric, GAHIER Dominique à MORIN Françoise, TRONCHET Guy à POIROT Bruno

Etaient Excusés : VIONNET André, RENAUD Jean Marie, TONNAIRE Sandrine, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, PERRARD Laurent, DUQUET Jean Pierre, DOS SANTOS Laétitia, BUYS Nelly, LEROY Pierre, SOUDAGNE Marie Madeleine, BERNARD René, SUSSOT Florence, PASTEUR Cyrille,

Etaient absents : VIENNET Rémy, HENARD Stéphane, BRENIAX Denis, PAQUIEZ Valérie, LANIESSE Michel, CASTELLA Damien, GAVAT Alain, BENETRUY Sylvain, MARTINS Serge, RIGOLET Serge, DORBON Henri, WESTERVEL Dinand,

Secrétaire de séance : PETIGNY Loïc

Convocation faite le : 29 Juin 2022

**Objet : Adoption du Règlement intérieur**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le Code du Travail ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant l'avis favorable du Comité Technique en date du 23 juin 2022,

Le Président rappelle que le règlement intérieur avait été adopté par délibération le 6 mars 2018. Une mise à jour est donc nécessaire.

Ce règlement intérieur s'appuie sur les dispositions règlementaires. Certaines dispositions s'imposent à la communauté de communes et d'autres peuvent faire l'objet d'une négociation dans le cadre du dialogue social.

Affiché le 7 juillet 2022

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 7 juillet 2022

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 5 Juillet 2022**  
**CO 496 DE (SUITE)**

Page 2/2

**Objet : Adoption du Règlement intérieur**

Il n'a pas pour objectif d'apporter des restrictions injustifiées aux libertés individuelles des agents mais d'être transparent et de garantir l'égalité de traitement entre agents d'une même collectivité.

Des aménagements à ce règlement pourront être apportés par voie de note de service notamment pour des précisions ou pour faire face à l'urgence.

Chaque agent titulaire ou contractuel se verra notifier un exemplaire de ce règlement.

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE d'adopter le règlement intérieur annexé à la présente délibération,

PRECISE que le présent règlement intérieur se substitue aux délibérations prises antérieurement.

AUTORISE le Président à préciser l'application du règlement par note de service.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

